



Annulation d'une vente de vehicule gagée

Par **maxou84**, le **28/05/2014** à **15:44**

HELP!!!

bonjour, je viens vers vous car je suis désespérée.

j 'ai acheté un véhicule en décembre. la personne qui me l 'a vendu ma dit qu'il divorçait et que le certificat de non gage me serait donné par son avocat d'ici 15 jours mais en fait c'était une grosse arnaque.

valeur du véhicule 10500 euros

je me suis dirigée vers UFC que choisir qui m'ont dis de prendre une avocat pour faire annuler la vente. ce que j'ai fait. mais voila l 'avocat me dit que l'annulation sera annuler mais que je ne récupérerai jamais mon argent car la personne n'est pas solvable. pour moi ce n'est pas possible de perdre une telle somme et de rendre le vehicule.

besoin d 'avis et de conseils

merci

Par **moisse**, le **28/05/2014** à **19:47**

Bonsoir,

[citation] l'annulation sera annuler [/citation]

Que ne dit-on pas sous le coup de l'émotion ?

Savez-vous qui est le créancier gagiste et le montant du crédit non encore remboursé ?

Car malheureusement votre avocat a raison, on ne tond pas un œuf.

Par **maxou84**, le **28/05/2014** à **22:50**

désolée pour la faute mais je suis déprimée..

je ne sais pas quel est le montant du crédit ni la banque concernée. je ne sais pas comment le savoir d'ailleurs. mais je trouve ca injuste de pouvoir arnaquer les gens et de s'en sortir bien sous prétexte que l'on est pas solvable...je vais me retrouver sans argent ni vehicule...un huissier ne pourrait il pas nous aider?

Par **maxou84**, le **02/06/2014 à 13:34**

up personne pour m'aider,

Par **Lag0**, le **02/06/2014 à 17:35**

[citation]mais je trouve ca injuste de pouvoir arnaquer les gens [/citation]

Bonjour,

Il tenait à vous de ne rien signer avant d'avoir le certificat de non gage, certificat que vous pouviez d'ailleurs vous procurer vous même avec le numéro d'immatriculation, la date de 1ère mise en circulation, la date de la carte grise actuelle, le nom et prénom du titulaire, autant d'informations que devait vous donner sans problème le vendeur (sinon il était urgent de passer son chemin).

Par **moisse**, le **02/06/2014 à 21:36**

Bonsoir,

Par ailleurs le certificat du gagiste fait je crois état du nom et de la qualité du créancier.

Il est possible que le solde du crédit ne soit pas trop élevé, et dans vos moyens même si c'est un peu payer 2 fois une partie de l'achat.

C'est mieux que d'avoir tout payé sans conserver le véhicule.

Par **maxou84**, le **05/06/2014 à 13:32**

lag 0 : nous lui avons demandé tous ces renseignements sauf que monsieur avait changé une lettre de son prénom donc impossible d'avoir le certificat. la faute que nous avons commise c'est d'avoir fait confiance a un couple avec 5 enfants qui jurait sur leur tete que la voiture n'était pas gagé et que c'était qu'une histoire de divorce. oui cela est bien une escroquerie l'avocat et la gendarmerie l'atteste. là n'est pas le pb car le juge va statuer en notre faveur mais comment récupérer cet argent qui a été dépensé au lieu d'être utilisé pour solder le crédit...car en effet il reste 12000 euros a payer...